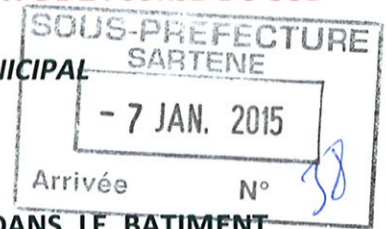


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 décembre 2014



OBJET : PLAN DE FINANCEMENT – CHAUFFAGE / CLIMATISATION DANS LE BATIMENT COMMUNAL.

Nombre de membres : 11

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Date de la convocation : 23/12/2014

Date d'affichage : 23/12/2014

Ayant délibéré : 8 Votés Pour : 8

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf décembre à 17 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame CIPRIANI Marie-Louise a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne
M. CIPRIANI Jean-Marie	M. BRUNETTI Alain
Mme GUIQUET Sandra	
Mme CIPRIANI née GIACOMETTI Marie-Louise	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	M. POLI Jean-Baptiste
M. MANTESE Jean-François	Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle
	M. POLI Pierre Antoine

- **Considérant** la nécessité de réaliser des travaux d'installation de chauffage et de climatisation dans certains espaces du bâtiment communal (bureau du Maire, bureaux des assistantes, salle des délibérations) au motif que, certains espaces sont soit pourvus d'un système vétuste et défectueux, soit n'ont pas de dispositif de chauffage/climatisation.

La Commune a décidé de faire appel à la Société des Etablissements Plaisent (S.E.P) dont le siège social se trouve à AJACCIO 20090, Montée St Jean, spécialisée pour ce type de travaux.

Le Maire met sur la table le devis sollicité.

Le montant hors taxe de ces travaux s'élève à la somme de 9 772,00 € (fourniture et pose).

Le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Général et de la Collectivité Territoriale de Corse (dotation quinquennale 2015/2020).

Le plan de financement serait le suivant

SUBVENTIONS	%	EUROS
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE	40	3 908,80 €
DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD	40	3 908,80 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20	1 954,40 €
		977,20 €
		<hr/>
		2 931,60 €
TOTAL T.T.C.		10 749,20 €

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement proposé par le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à solliciter les différentes administrations pour obtenir les financements.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 05 Janvier 2015

Le Maire,
M. MILLO Jean-Luc,

